Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1998)

Rubrik: Service international de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen, dont la direction et l'administration sont assurées par le CICR, a de nouveau connu une année d'intense activité.

Le SIR a pour tâche prioritaire de fournir aux anciennes victimes civiles du régime national-socialiste — ou leurs ayants droit — des attestations de leurs persécutions. Il a reçu en 1998 près de 269 000 demandes en provenance de plus de 60 pays, soit plus de 20 000 de plus que l'année précédente, et plus de 274 000 réponses ont été adressées aux requérants. Le souci de donner aux anciens persécutés, très âgés aujourd'hui, des attestations aussi rapidement que possible a également conduit le SIR à poursuivre la numérisation de ses documents, en commençant par le fichier central. Par ailleurs, le SIR a continué à prendre des contacts avec des organisations des pays dont proviennent la plupart des demandes pour établir avec elles des relations de collaboration qui permettent un traitement plus rapide des requêtes.

Pour être en mesure de donner un maximum de réponses positives, il faut pouvoir disposer d'un fonds d'archives aussi complet que possible. Le SIR a donc continué sa quête de nouveaux documents, leur en ajoutant 360 mètres, ce qui représente un total de plus de 23 000 mètres. Il a par conséquent dû aménager de nouveaux locaux, tout en garantissant la sécurité des documents.

Le souci de mettre en lumière tous les aspects encore ignorés de la Seconde Guerre mondiale s'est accru à l'occasion du 50° anniversaire de la fin de celle-ci. Le SIR a ainsi été amené à examiner les conditions qui permettraient de donner au mieux satisfaction à ceux qui veulent entreprendre des recherches historiques, tout en respectant les règles sur la protection des données individuelles et sans freiner le traitement des requêtes adressées par d'anciens persécutés. Le principe de l'ouverture des archives du SIR aux chercheurs ayant été admis par la Commission internationale pour le SIR (l'autorité de contrôle), des contacts ont été pris avec les deux plus grands centres mémoriaux de l'Holocauste, le *Yad Vashem World Center for Teaching the Holocaust*, à Jérusalem, et le *United States Holocaust, Memorial Museum*, à Washington, pour coordonner les actions dans ce domaine. L'informatisation devrait permettre de répondre très prochainement aux exigences de la recherche sans mettre en péril la sécurité des documents.

Enfin, il est apparu que les pays dont proviennent aujourd'hui le plus grand nombre de demandes — le Bélarus, la Pologne, la Russie et l'Ukraine — devraient logiquement faire partie de la Commission internationale pour le SIR, qui est composée actuellement de dix membres. La Commission en a admis le principe et a invité ces pays à participer à sa session annuelle en tant qu'observateurs. La Pologne a déjà introduit sa demande pour devenir membre de la Commission, et le processus d'admission était en cours fin 1998.